



Comporte une table alphabétique en fin d'année

## REGISTRE

Contenant *Dix-huit* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la Commune de *Villardou* pendant le cours de l'année 1852.

A Meaux, le *quinze* Décembre mil huit cent cinquante-un.

*Lois en* Le Président,  
*Dalere Corbineau,*  
Juge. S. W.

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>

Acte de  
Décès,  
de

*Pau* mil huit cent cinquante deux,  
de Marie Janvier, veuve de M. Martin, par  
devant nous Adolphe Deliquiers Maire et officier  
public de l'état civil de la Commune de Villardou,  
Né Compars Les Heurs Jules Germain Cochois,  
âgé de trente et sept ans et demi, Nécessaire, et

Victoire Bloune  
Baubart,  
veuve  
Cochois

Jean Baptiste Blain, âgé de cinquante-un ans, Charron,  
à tous deux témoins majeurs demeurant à Billbaron;  
Le premier fils, et le second procureur Vicin de la Paroisse  
ci après nommée; lesquels nous ont déclaré que la  
nommée Victoire Bloune Baubart, âgée de  
vingt et onze ans, sans profession, née à Montbrion,  
Canton de Dammacq, Paroisse de Dammacq, demeurant à  
Billbaron, fille des défuncts Jean Louis Baubart,  
et de Marie Michel Patron, et veuve de Charles  
Albanais Cochois, décédé auin Billbaron, Le Douze  
Mois mil huit cent cinquante, est décédée au manoir  
au domicile de son fils témoin ci dessus nommé; chez lequel  
elle étoit pour le moment, hier à neuf heures du soir; en  
après nous être affiné au Dicastre, nous avons déclaré de  
présent acte, que les déclarants ont signé avec nous,  
après lecture faite.

Cochois J. B. Blain

*M. Desjardins*

N<sup>o</sup> 2.

Acte de  
Décès  
de  
Marie Louise  
Josephine  
Lefèvre,  
veuve  
Mablot.

PAN mil huit cent cinquante deux, le  
neuf Janvier, neuf heures du Matin, par devant nous  
A. Delisle Deliquien, Maire et officier public de la Paroisse  
civil de la Commune de Billbaron; J. B. Compagny,  
Maire de Chaligny Vicin, Procureur, âgé de  
cinquante ans, Antoine Fintin, Charron de la Région  
d'Armenay demeurant à Paris Place Vendôme  
vingt six, et Claude Chibault Mablot, âgé de  
trente deux ans, Cui de la Paroisse de Billbaron  
et celle de Noyal, demeurant auin Billbaron; tous deux  
témoins majeurs, et fils de la défuncte ci après nommée,  
lesquels nous ont déclaré que la nommée Marie Louise  
Josephine Lefèvre, âgée de vingt et quinze ans, Née à  
Noyale de Meaux, demeurant à Billbaron, fille des  
défunts Jean Lefèvre, et de Henriette Coujat,  
et veuve au premier Mariage de Jules Joseph Guet,



2  
deux ans, Meaux, et au second Mariage de  
Chibault Mablot, aussi décédé auin Meaux;  
et décédé auin Billbaron au domicile de M. Vicin  
Claude Chibault Mablot; Cui; son fils, avec lequel elle  
demeure, et témoin ci dessus nommé; Hier à neuf heures  
et demie du matin; et après nous être affiné au Dicastre,  
nous avons dressé le présent acte, que les déclarants ont  
signé avec nous, après lecture faite.

*M. Desjardins*

L. Mablot. M.

N<sup>o</sup> 3.

Acte de  
Naissance  
de  
Emile  
Marin.

PAN mil huit cent cinquante deux, le  
cinq Janvier, trois heures du soir; par devant nous  
A. Delisle Deliquien, Maire et officier public de  
la Paroisse civil de la Commune de Billbaron, est comparu  
le deux Louis Marin, âgé de quarante trois ans,  
Maire de Billbaron demeurant à Billbaron; lequel nous a  
déclaré qu'hier à midi, il lui est né en son domicile  
un enfant du sexe masculin, qu'il nous présente  
et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom  
de Emile; lequel enfant il a eu de son deuxième  
Mariage avec Marguerite Josephine Girard, âgée de  
quarante un ans; ledites déclaration et présentation, faites  
en présence des sœurs Jean Joseph Girard, âgée de  
vingt et neuf ans, M. Marin, Jean père du déclarant,  
et Jean Pierre Vermeille âgé de cinquante trois ans, aussi Maire de  
Billbaron, témoins déclarants, tous deux témoins majeurs  
demeurant à Billbaron, et au bout père et témoin signé  
avec nous le présent acte de Naissance, après qu'il en a  
été donné lecture.

J. P.

L. Vermeille J. J. Goussard  
L. Marin.

N<sup>o</sup>. 4.

Acte De  
Dées  
De  
Julis Louis Joseph  
Joyet.

Pan nul huit cent cinquante deux, Le  
seize février deux heures du soir, par devant nous  
Archieve Deliquierez, Maire et officier public de Li Etat  
Civil de la Commune de Brillardon, Jean Compagn  
Les Sieurs Jacques François Rivet, âgé de trente neuf  
ans, Contonnet Du Canal de Doucy, et François  
Alexandre Naudicaud, âgé de trente deux ans, Justitiers  
tous deux témoins surquel demurant à Brillardon, en  
cousins et proches voisins Du Defunt et après unanimité;  
Lesquels nous ont déclaré que Le nommé Jules Louis  
Joseph Joyet, âgé de vingt neuf Mois, sans Profession,  
né demurant à Brillardon, fils de Louis Joseph  
Joyet, âgé de Vingt huit ans, et de Anne Françoise  
Marguerite Bouchet, âgé de Vingt deux ans, tous  
deux Mariés demurant à Brillardon; est  
Décédé audit Brillardon, aujourd'hui à six heures  
Du Matin, au domicile de ses père et mère ci dessus  
nommés; et après nous être assuré Du Dées présent  
avoir dressé de présent acte que les Déclarants ont  
Signé avec nous après lecture faite.

Levons

Naudicaud

M. Deliquierez

N<sup>o</sup>. 5.

Acte De  
Dées  
De  
Emile  
Marin.

Pan nul huit cent cinquante deux, Le dix  
huit février deux heures du soir, par devant nous  
Archieve Deliquierez, Maire et officier public de Li Etat  
Civil de la Commune de Brillardon, Jean Compagn  
Les Sieurs Jean Joseph Prongé, âgé de Vingt neuf  
ans, Marié, et Jean Pierre Vermeille, âgé de  
Cinquante trois ans, Mariés, tous deux témoins  
surquel demurant à Brillardon; Le premier vicil,  
et le second proche voisin Du Defunt et après unanimité  
Lesquels nous ont déclaré que Le nommé Emile



N<sup>o</sup>. 6.

Acte De  
Mariage  
De  
Joseph Julien  
Mélayer  
et  
Flore Augustine  
Pibet.

3  
Marin, âgé de six mois deux jours,  
sans Profession, né et demurant à Brillardon  
fils de Louis Marin, âgé de quarant trois ans,  
et de Virginie Josephine Prongé, âgé de  
quarante six ans, tous deux Mariés, et demurant  
ensemble audit Brillardon; Les Dées audit  
Brillardon, aujourd'hui à six heures Du Matin,  
au domicile de ses père et mère ci dessus nommés,  
et après nous être assuré Du Dées présent  
avoir dressé de présent acte que les Déclarants  
ont Signé avec nous après lecture faite.  
Après nous être assuré Du Dées présent

M. Deliquierez  
J. Joyet

Pan nul huit cent cinquante deux, Le  
vingt trois du mois de février deux heures Du Matin,  
par devant nous Archieve Deliquierez, Maire et  
Commune de Brillardon; officier public de Li Etat civil; Jean  
Compagn publiquement dans La Maison Commune,  
Joseph Vermeille, Mélayer, âgé de Vingt cinq ans,  
Joseph, né à Brillardon, d'uni que cela résulte de  
son acte de Naissance qu'il nous a produit, et qui testera  
unus et qui présent acte de Mariage; demurant au même  
lieu; fils majeur de Pierre Mélayer, âgé de Cinquante  
cinq ans, Colporteur Marchal Pibet, et de Catherine  
Genevieve Durandé Cizeux, ainsi âgé de Cinquante cinq ans,  
démurant ensemble audit Brillardon; Lesquels ici présents  
en personne nous ont déclaré conjointement et séparément  
d'une part. M<sup>rs</sup> Flore Augustine Pibet, âgé  
de quinze ans, Domiciliée, née à Vainchay Canton  
De Bellé, Arrondissement de Juchis; Département de  
Li Oise; demurant au même lieu; fille mineure de  
Desmets Marie Augustine Pibet, et de Louise Flore  
Aubertine Roland tous deux Décédés à Crey sur Oroy.

Marie & Marie, de premier le huit Janvier mil huit cent quarante  
 quatre, et la seconde le vingt deux Novembre mil  
 huit cent quarante, en leurs filles de Nicolas François  
 Lemeret, Collatéral de Bourbonnais, ancien Notaire, et de  
 défunte Marie Filiberte de Gros Nècisse, veuve  
 de Varenroy le dix mai mil huit cent trente deux, de  
 leur mariage ainsi qu'il résulte de son acte de Naissance  
 et des trois actes de décès qu'elle nous a produits, en  
 qui resteront annexés au présent acte de Mariage,  
 ledit Sieur Nicolas François Lemeret, aîné de  
 la future épouse Constituant aujour Mariage ainsi qu'il  
 résulte d'un acte passé en l'Oratoire devant M. le  
 Sieur Lemaître, Juge, Notaire et Greffier des  
 Oratoires, Présens de Monsieur de la Tréize, Procureur  
 mil huit cent cinquante deux, dûment enregistré en  
 légalité, lequel sera annexé au présent acte d'autre  
 auquel nous ont requis de procéder à la  
 célébration du Mariage projeté entre eux, et dont  
 les publications ont été faites devant la principale porte  
 de Notre Seigneur, la première le Dimanche  
 vingt cinq Janvier dernier, et la seconde le Dimanche  
 premier Février courant, à l'heure de midi, et encore  
 en la Mairie d'ancien Varenroy, Savois, de la même le  
 vingt cinq Janvier dernier, et la seconde le premier  
 février courant à l'heure de midi, ainsi qu'il est  
 constaté par un extrait délivré par Monsieur  
 Charlier Maire d'ancien Varenroy, en date du cinq  
 février courant dûment légalisé, lequel sera aussi  
 annexé au présent acte. Quoiqu'il existe de nombreuses  
 copies de ces publications délivrées par Monsieur le  
 Maire de Varenroy, les père & mère de la future épouse,  
 et les témoins ci après nommés nous ont attesté  
 sous la foi due de nous, que les noms des futurs époux  
 portés sur cet extrait sont bien les mêmes que ceux  
 portés au présent acte, et que ce nom bien pas conséquemment  
 les deux mêmes individus, en que c'est par erreur que  
 le nom de famille de la mère de l'épouse a été omis.  
 Comme opposé au jour Mariage des deux ayant été signifié  
 par son père à leur requête, après avoir donné lecture



de toutes les pièces ci dessus mentionnées, et de Chapitres  
 relatif au Mariage, nous avons demandé au futur époux, et  
 à la future épouse, s'ils voulaient se prendre pour mari  
 et pour femme, chacun devant répondre séparément  
 et affirmativement, avec lecture au nom de la loi que  
 le sieur Joseph Julien Néron, et la demoiselle  
 Flore Augustine Perret étaient unis en mariage.  
 D'après la loi de dix juillet mil huit cent cinquante,  
 Nous avons interpellé les deux futurs époux, ainsi que les  
 personnes présentes autorisées au présent Mariage à nous  
 déclarer s'il n'y avait été au jour de ce jour, ni Contrat de  
 Mariage; desquels nous nous sommes attendus qu'il n'en avait  
 pas été fait. De quoi nous avons dressé acte sous le  
 Châssis au Présens de Monsieur Julien Néron, âgé de  
 trente six ans, M. Maurice, marié de l'épouse,  
 de Madame Jean Verneille, âgé de cinquante deux ans,  
 Collatéral, ainsi de l'épouse, de Charles Victor  
 Buisnière, âgé de trente ans, Marchand Epicier, de  
 François Alphonse Vaugeois, âgé de trente deux ans, Juriste  
 tous deux amis de l'épouse, et tous quatre témoins  
 majeurs demeurans à Brillardon lesquels ont signé  
 avec nous, ainsi que la mère de l'épouse, après avoir été  
 de la future épouse ainsi que son père en la future épouse nous  
 ont déclaré ne savoir écrire ni signer et ce requis en  
 interpellé sur la loi.

3078 ans  
 J. Curay  
 Notaire  
 (Signature)

N° 7.  
 Not. de Diele  
 Clara Eugénie  
 Benbonne  
 Buisnière.

Pan mil huit cent cinquante deux, le huit sept  
 Avril trois heures du soir; pas devant nous Rodolphe  
 Deliquieux, Maire ex officio public de l'Oratoire Civil de  
 la Communauté de Brillardon; Jean Comparan, les Sieurs  
 Christian Paul Henri Daillat, âgé de vingt sept ans  
 et demi, Maurice, et Auguste Victor Garnizny,



Acte de  
Dées  
de  
Jean Constant  
Piarne.

Acte civil de la Commune de Brillardon; Nous  
Comparaux Les Sieurs Jean Baptiste Amable Vasse,  
agé de quarante trois ans, Cultivateur, et Jean Louis  
Amant Orabaud, agé de quarante cinq ans, Terrencier,  
tous deux légitimes majeurs demeurant à Brillardon;  
le premier beau frère, et le second Gendre du défunt  
ci après nommé; desquels nous ont déclaré que le  
nommé Jean Constant Piarne, agé de vingt ans,  
Cultivateur, né et demeurant à Brillardon;  
fils des défunts Jean Pierre Piarne, et de Marie  
Epitaphelle Fleuret; et époux de Catherine Prud'homme  
Vasse, agée de cinquante trois ans, demeurant ensemble  
autre Brillardon, laquelle lui avait; en décès autre Brillardon  
en son domicile, aujourd'hui à quatre heures du Matin,  
et avec nous été assés de Dées, nous avons dressé  
de présent acte que les déclarants ont signé avec nous  
après lecture faite. j.

Brillardon

Fraste

*J. Garniguy*

N<sup>o</sup> 11.

Acte de  
Naissance  
de  
Marie, Melanie  
bordant.

L'an mil huit cent cinquante deux, le  
vingt neuf avril, aux heures du Matin; par devant  
nous Adolphe Deligniers, Maire en officio public  
de la dite Commune de Brillardon; est  
Comparaux Le Sieur Jean Nicolas Bordant, agé de  
trente un ans, Mannois, demeurant à Brillardon;  
lequel nous a déclaré que vierge trois heures, à deux  
heures du soir, il lui est né en son domicile, une  
Fille de sexe féminin, qu'il nous présente,  
et à laquelle il a déclaré vouloir donner son  
Prénom de Marie, Melanie; laquelle enfant  
il a en de son légitime Mariage avec Beatrix  
Vigilant Bournefont, agée de vingt cinq ans et demi;  
Les dites Déclaration et présentation faites en présence  
des Sieurs Louis Nicolas Bordant, agé de



N<sup>o</sup> 12.

Acte de  
Naissance  
de  
Victor  
Jolly.

Cinquante quatre ans, Mannois, père du Déclarant,  
et Jean Frédéric Druet, agé de quarant six ans,  
Mannois, oncle maternel du dit Déclarant, tous  
deux légitimes majeurs demeurant à Brillardon;  
et a été Louis Nicolas Bordant témoin ci dessus  
nommé, signé avec nous de présent acte de Naissance,  
de père de l'enfant Déclarant, et le Sieur Jean Frédéric  
Druet, témoin ci dessus nommé, nous ont déclaré ne  
avoir rien ni signé de ce requis. et interpellé, de  
tout après lecture faite. j.

L. Bordant *J. Garniguy*

L'an mil huit cent cinquante deux, le neuf  
Mars, aux heures du Matin; par devant nous Adolphe  
Deligniers, Maire en officio public de la dite Commune de  
Brillardon; est Comparaux Le Sieur Nicolas  
Victor Jolly, agé de vingt six ans, Mannois,  
demeurant à Brillardon; lequel nous a déclaré qu'il  
lui est né à quatre heures du soir, il lui en  
est en son domicile, en l'après du soir du Matin,  
qu'il nous présente, et auquel il a déclaré vouloir  
donner de Prénom de Victor; lequel enfant  
il a en de son légitime Mariage avec Virginie L'houille  
Dubois agée de vingt trois ans et de Dées  
Déclaration et présentation faites en présence des Sieurs  
Charles Hippolyte Dubois, agé de trente trois ans,  
Mannois Officier, Jean Pierre Du Déclarant, et  
Auguste Victor Garniguy, agé de vingt quatre ans,  
Pourellic, proche voisin du dit Déclarant, tous  
deux légitimes majeurs demeurant à Brillardon;  
et un légitime témoin signé avec nous de présent acte  
de Naissance, à l'exception du père de l'enfant qui nous  
a déclaré ne avoir rien ni signé de ce requis et  
interpellé, de tout après lecture faite. j.

*J. Garniguy* E. Dubois J. Garniguy



Acte De  
Dées  
De  
Louis Jean Baptiste  
Joyer.

en Jean Pierre Wain, âgé de quarante trois ans  
Métairier, tous deux Nésans majeurs demeurant à  
Cullbaron, de premiers pastoreiros et le second proche  
voisin du même ci après nommé; lesquels nous  
ou déclaré que le nommé Louis Jean Baptiste  
Joyer, âgé de un Mois trois jours, né à Cullbaron  
Paris, sœur d'Alme Du Bouquet demourant Nésans trois  
ans sans Baptême, demourant à Cullbaron, fils  
de Pierre Augustin Martin Joyer, âgé de  
trente ans, Marie Chiffonnet, et de Marie  
Désiree Leonard âgé de vingt sept ans, demourant  
ensemble avec Charles Paris, sœur d'Alme Du Bouquet  
demourant Nésans trois; en décès audit Cullbaron  
hier à trois heures du Matin, au domicile dudit sœur  
Françoise Alexandre Charley, chez qui il étoit en  
nourrice, et après nous être ainsi déclaré, nous avons  
présent de présent acte que les déclarants ont signé  
avec nous après que lecture leur en a été faite.  
Approuvé en nous rapté réel, au présent acte.

e Charles

PAN mil huit cent cinquante deux, Le

vingt neuf Juin, quatre heures du Matin; par devant nous  
notaire Public de la Ville et de la Communauté de Cullbaron,  
Jean Delgado, sœur de l'écrite de la Communauté de Cullbaron,  
les deux Augustin Ferdinand Pruville, âgé de vingt trois  
ans Jean Pierre Parlatto, et Louis Octave Héros, âgé  
de trente dix ans, Garde Champêtre, tous deux sœurs  
majeurs demourant à Cullbaron; lesquels nous ont  
déclaré que le nommé Pierre Jules Clairat, âgé  
de quarante dix ans, ancien Cultivateur, né à  
demourant à Parcedes Causton en arrondissement  
de Meaux, fils de défunt Pierre Chevre  
Clairat, et de Marie Genevieve Catherine Lette,

N<sup>o</sup>. 17.  
Acte De  
Dées  
De  
Pierre Jules  
Clairat.



N<sup>o</sup>. 18.

Acte De  
Dées  
De  
Rosalie Genevieve  
Lecocq.

âge de cinquante et onze ans, Rosalie Genevieve  
audin Parcedes, et épouse de Marie Marguerite  
Rambert, âgé de quarante trois ans, après la lecture  
demourant audit Parcedes; avait été trouvé décédé,  
après le Pas de l'écrite Cullbaron, aujour d'hui à dix  
heures du Matin; et après nous être ainsi déclaré  
audit décès, nous avons dressé le présent acte que  
les déclarants ont signé avec nous après lecture faite,  
à la réception dudit sœur Pruville, sœur ci-dessus  
nommée qui nous a déclaré au Jarvis l'écrite lui-même,  
de ce requies le interpellé suivant la Loi &c.

Wray joint.

PAN mil huit cent cinquante deux, Le  
onze Juillet, six heures du Matin; par devant nous  
Archevêque Deliquier, Nésans en officio public de la Ville et de la  
Communauté de Cullbaron; sous Comparant les sœurs Jean  
Baptiste Declin, âgé de cinquante cinq ans, Garçonnet, et  
Jean Pascal Declin, âgé de quarante un ans, Cardeiro; tous  
deux sœurs majeurs demourant à Cullbaron, et proches voisins  
de la Défunt et après nous être ainsi déclaré que le nommé  
Rosalie Genevieve Lecocq, âgé de vingt un ans et demi,  
Couturière, née en demourant à Cullbaron; fille de sœur  
Dominique Nicolas Lecocq, âgé de quarante trois ans, Cultivateur,  
et de sœur Scholastique Debarle, âgé de quarante trois  
ans, demourant ensemble audit Cullbaron; en décès au même  
lieu, au domicile de sœur Pruville, hier à cinq heures du  
soir; et après nous être ainsi déclaré au Jarvis, nous avons dressé  
de présent acte, que les déclarants ont signé avec nous,  
après que lecture leur en a été faite. p.

Clairat  
Lecocq



N<sup>o</sup> 19.

Acte De  
Dées  
De  
Laurent Marie  
Vincent.

PAn mil huit cent cinquante deux, le vingt  
trois juillet, sept heures du Matin; par devant nous  
Archevêque Délégué, Maire et officier public de la  
ville de la Commune de Grilbardou; Sous Comman-  
de des Sieurs Denis Alexandre Marlan, âgé de trente  
deux ans, Marcouris, et Germain Marcille Dupres,  
âgé de trente quatre ans, charretier, tous deux témoins  
majors demeurant à Grilbardou, le premier père nourricier,  
et le second proche voisin du défunt et après nommé;  
Lesquels nous ont déclaré que le nommé Laurent  
Marie Vincent, âgé de un an vingt jours,  
sans Profession, né à Chaucouin, Cantou, et  
Abouéjé par le Maire, en survivant à Grilbardou,  
chez le Sieur Denis Alexandre Marlan, et depuis nommé,  
fils de Pierre Vincent, charretier, et de  
Martine Henriette Cayre, demeurant ensemble au  
Chaucouin, en l'église, au lieu de Grilbardou, au  
nommé Sireur Sieur Marlan, né à cinq heures  
du soir, et après nous être approuvé de l'acte, nous  
avons dressé le présent acte, que les déclarants  
ont signé avec nous, après lecture faite. /.

J. B. Roggeman

Martine  
Dupres

N<sup>o</sup> 20.

Acte De  
Dées  
De  
Antoine Genevieve  
Bouvier.

PAn mil huit cent cinquante deux, le vingt  
trois juillet, six heures du Matin; par devant nous  
Archevêque Délégué, Maire et officier public de  
la ville civile de la Commune de Grilbardou; Sous  
Commande des Sieurs Louis Eugène Bouvier, âgé  
de vingt trois ans, Roges, et Jean Louis Castillon,  
âgé de trente cinq ans, Charbon, tous deux témoins  
majors demeurant à Grilbardou, le premier père,  
et le second proche voisin de la défunte et après  
nommée; Lesquels nous ont déclaré que la nommée  
Leontine Clémentine Bouvier, âgée de dix mois



N<sup>o</sup> 21.

Acte De  
Dées  
De  
Maurice Lazare  
Dorofew.

vingt un jours, sans Profession, née et demeurant  
à Grilbardou, fille de Louis Eugène Bouvier,  
Maire et officier public, et de Marie Genevieve  
Lucine Holland, âgée de vingt quatre ans, demeurant  
ensemble au lieu de Grilbardou, est décédée au même  
lieu au domicile de ses père et mère, hier, à  
trois heures du soir, et après nous être approuvé de  
l'acte, nous avons dressé le présent acte, que  
les déclarants ont signé avec nous, à l'exception du  
titre de la défunte, lequel est depuis nommé qui nous a  
déclaré ne savoir rien en l'espèce de ce requis et interrogé  
de tout après lecture faite. /.

J. B. Roggeman

Castillon

Extrait des Registres des Actes  
de Dées de la Ville de Meaux, ci-dessus nommé.

PAn mil huit cent cinquante deux, le  
vingt du Mois de Mai, à six heures du  
Matin; Par devant nous Honorable Bertrand,  
Steward adjoint au Maire de la Ville de Meaux,  
faisant les fonctions d'officier public de la Ville  
Civile par Délégation; et Sous Commande des  
Sieurs Jean Rousseau, âgé de quarante trois  
ans, Notaire, et Philippe Emmanuel Deloitte  
âgé de vingt quatre ans, ancien adjudicataire,  
demeurant tous deux au lieu de Meaux; Lesquels  
nous ont déclaré que le nommé Sieur  
de Meaux, Maurice Lazare Dorofew, charretier  
âgé de vingt quatre ans, né en Pologne,  
demeurant à Grilbardou; Neuf en première nocce  
de Alexandrine Naurot, en deuxieme  
nocce de Marie Marguerite Lejeune; fille  
des Sieurs Jean Dorofew, et de Genevieve Mothe;  
est décédée à l'Hôpital Général de cette ville,

en nous nous sommes après du Diap, et  
après lecture de ce que dessus, les comparants ont  
signé avec nous. Ainsi signé chez le Registrar  
Hobbes, Delaite et Bertrand, avec Edmond  
Ceslé, Curateur au Régime, en l'honneur et content  
des Dispositions de l'art. 80 du Code Civil, par  
Nous Maire de La Ville de Mance.

L'Adjoint Délégué  
Signé Bertrand aîné.  
Doux Ambrois, Curateur à l'expédition,  
de la Ville de La Commune de Trilbardou.

N<sup>o</sup> 22.  
Acte de  
Naissance  
de  
Albertine Marie  
Virginie  
Marin.

Pau mil huit cent cinquante deux, le  
vingt trois Mars, les époux du Matin, par devant  
nous Adolphe Deliquieux, Maire en office public de  
La Ville civil de la Commune de Trilbardou, est comparant  
de deux Jean Baptiste Marin, âgé de vingt quatre  
ans en date, Mance demeurant à la Chapelle près  
Paris, époux de vertus, Nomme cinq, lequel nous a  
déclaré qu'il a une femme du Matin, qui  
est née au domicile de son beau père et après  
nommé, une enfant du sexe féminin, qu'il  
nous présente, en a laquelle il a déclaré vouloir  
donner les Prénoms de Albertine, Marie, Virginie,  
à laquelle enfant il a en son honneur légitime Mariage,  
avec Cléopâtre Honorine Divotine aînée de vingt  
trois ans et demi, résidant à Trilbardou en présentation,  
notée en présence des sieurs Vidoux, Felix Divotine,  
Maire de cinquante ans, Mance, beau père de l'enfant  
déclarant, en l'honneur et content des Dispositions  
de l'art. 80 du Code Civil, par Nous Maire de La Ville de Mance,  
et nous deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou,  
en son domicile et nous, signés avec nous le présent acte  
de Naissance, après qu'il nous en a été donné lecture.

J. B. Marin F. F. Desvotins  
Faudescault

N<sup>o</sup> 23.  
Acte de  
Naissance  
de  
Josephine Geneviève  
Soyer.

Pau mil huit cent cinquante deux, le  
vingt trois Mars, les époux du Matin, par devant  
nous Adolphe Deliquieux, Maire en office public de  
La Ville civil de la Commune de Trilbardou, est comparant  
de deux Louis Joseph Soyot, âgé de vingt neuf ans,  
Mance, demeurant à Trilbardou; lequel nous  
a déclaré qu'il a une femme du Matin,  
il lui en a déclaré une enfant du  
sexe féminin, qu'il nous présente, en a laquelle  
il a déclaré vouloir donner les Prénoms de  
Josephine, Geneviève, à laquelle enfant il a en  
de son honneur légitime Mariage avec Normande Augustine  
Pouchet, âgé de vingt trois ans; et après  
déclaration et présentation faites en présence  
de deux Pierre François Chéreau, âgé de soixante  
deux ans, Sabotier, et Louis Nicolas Poudant,  
âgé de cinquante quatre ans, Mance, tous  
deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou,  
et après lecture de l'acte de Naissance, et après lecture  
de l'acte de Naissance en son domicile avec nous le  
présent acte, le père nous a déclaré en faveur signés.

N<sup>o</sup> 24.  
Acte de  
Mariage  
de  
Michel André  
Bonenfant,  
et  
Hélène Mélanie  
Seguin.

Pau mil huit cent cinquante deux, le  
vingt cinq Mars de l'année, sept heures du soir; par  
devant nous Adolphe Deliquieux, Maire de la Commune  
de Trilbardou, officier public de l'état civil; sont  
comparants publiquement dans la Maison Commune,  
Michel André Bonenfant, âgé de cinquante  
cinq ans, Mance, né en Mance à Trilbardou;  
fils majeur des sieurs Louis Joseph Bonenfant,  
et Marie Anne Emelie Diet, tous deux décédés  
à Mance. Marie Et. Marin, et nous en présence  
de deux Geneviève Adolphe Verneuil, et de  
deux autres témoins, et de son Curateur ainsi qu'il

N<sup>o</sup> 23.  
Acte de  
Naissance  
de  
Josephine Geneviève  
Soyer.

N<sup>o</sup> 24.  
Acte de  
Mariage  
de  
Michel André  
Bonenfant,  
et  
Hélène Mélanie  
Seguin.

résulte de son acte de Mariage par des trois actes  
de décès qu'il nous a produits les qui resteront annexés  
au présent acte de Mariage d'une part.  
Et même Melanie Lequin, âgée de cinquante  
cinq ans, Donatienne née à Crillabon, Demeurant  
à Paris Rue Royale N° 1050, fille majeure  
de Pierre Jacques Nizny Decedé à Crillabon,  
et de Suzanne Meland Duriquet âgée de soixante  
trois ans, mariée Demourant à Crillabon, et  
dans son premier mariage de François Hyacinte Poncefane  
Decedé à Montmartre près Paris, le vingt six Avril  
mil huit cent quarante neuf, de son testament par son  
acte de Mariage, et les deux actes de décès qu'elle nous  
a produits, et qui resteront annexés au présent acte de  
Mariage, laquelle Meland Duriquet se  
présente en personne nous a déclaré conduits au présent Mariage  
de sa part. Les futurs époux nous ont déclaré sous la  
seule et simple, qu'ils ignorent le lieu de décès de  
Olivier ou de son fils Lesdits deux Poncefane,  
ce qui nous a également été attesté par les quatre  
témoins ci après nommés, et nous en avons même  
que cinquante Cinq ans, ils ignorent de leur  
part le lieu de ses biens, et leur adresse actuelle.  
Desquels nous nous requies de procéder à la célébration du  
Mariage projeté entre eux, et pour la publication  
ou les faites avant la publication de notre mariage  
Commun, savoir, la première le Dimanche deux  
Septembre présent mois, et la seconde le Dimanche  
trois next courant, le tout à l'heure de midi, en  
cathédrale de la Ville de Paris, le premier le Dimanche deux  
de la Ville de Paris, savoir, la première le Dimanche deux  
et la seconde le Dimanche trois next courant, puis  
à l'heure de midi, constaté ainsi qu'il résulte d'un  
extrait tel que nous l'avons joint au Mariage  
deuxième arrondissement, et date du vingt deux Septembre  
courant, lequel sera aussi annexé au présent acte.  
Aucune opposition au présent Mariage ne nous ayant été signifiée  
par aucun d'eux à nos requêtes, après avoir donné lecture  
de toutes les pièces ci dessus mentionnées, en la Chapelle

des mariages de Paris, avons demandé au futur  
époux, et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour  
maris. Et nous avons, chacun deux ayant répondu  
séparément et affirmativement, avons déclaré au nom  
de la loi que ledit sieur Michel Alexandre Poncefane,  
et la Dame Meland Duriquet, étaient unis  
en mariage. D'après la loi du dix juillet mil  
huit cent cinquante, Nous avons ratifié les deux  
époux époux, ainsi que des personnes présentes  
autorisant le présent Mariage à nous déclarer s'il y avait  
été fait entre eux, un Contrat de Mariage, desquels  
nous nous sommes allés qu'il n'en avait pas été fait.

De quoi nous avons dressé acte sous le Châpelle, en  
présence des sieurs Charlemagne Duploz, âgé de  
soixante deux ans, Expéditeur, et sieur Jean  
Benoist, âgé de cinquante trois ans, Crillabon,  
tous deux demourant à Crillabon amis d'udit sieur  
Poncefane, de Jules Leblot âgé de vingt sept ans,  
Conducteur des ponts et chaussées, demourant à Montmartre  
près Paris, d'une jeune Epouse Nizny cinq, quatre  
de dix ans, de Pierre Simon Lequin, âgé de  
quarante cinq ans, Conseiller, demourant à Crillabon  
près de Paris, et de tous quatre témoins majeurs,  
desquels nous avons signé, avec nous, ainsi que les parties  
Contractantes, et de la mise de l'époux, après que lecture  
en leur lieu a été faite.

Et elle se signent Duriquet  
M L Poncefane

Duploz  
Leblot  
Lequin  
1849

N<sup>o</sup> 25.

Acte De  
Dées

De  
Louis Etienne  
Maillard.

Par un bien cur Cinquante deux, Le dix  
Octobre, nous avons vu Matin; par devant nous Adolphe  
Deliquien, Maire et officier public de la Mairie civil de  
la Commune de Cailbaron; nous Compagnon Les sieurs  
Etienne Sirey, Sieur agé de quarante Cinq ans,  
Commissaire, et Jean Baptiste Declair agé de Cinquante  
Cinq ans, Citoyens, tous deux témoins majeurs  
Demeurant à Cailbaron, et proches voisins de  
Defunt ci après nommé; desquels nous avons déclaré  
que le nommé Louis Etienne Maillard, agé de  
Huit ans, sans Profession, est un Demeurant à  
Cailbaron; fils de Louis Etienne Maillard, agé  
de quarante Cinq ans Berger, et de Céline Venchie  
Maillard agé de quarante ans, Demeurant ensemble  
à Cailbaron; en décès au même lieu, au  
domicile de ses père et mère, bien à une heure  
après midi; et après nous être informé du lieu,  
nous avons dressé de présent acte, que les  
Déclarants ont signé avec nous, après lecture fait

Signé Le Maire et Officier public

N<sup>o</sup> 26.

Acte De  
Naissance

De  
Fanis Emile  
Marin.

Par un bien cur Cinquante deux, Le  
Cinq Novembre, Dix heures du Matin; par devant  
nous Adolphe Deliquien, Maire et officier public de  
la Mairie civil de la Commune de Cailbaron, est  
Comparsu le sieur Jean Baptiste fanis Marin  
agé de cinquante huit ans, Marié à Marie Demeurant  
à Cailbaron lequel nous a déclaré, qu'il bien  
à dix heures du soir, il lui en né un son  
domicile au Cailbaron de sexe Masculin, qu'il  
nous présente en lequel il a déclaré vouloir  
donner les précieuses de Fanis Emile;  
lequel enfant il a eu de son légitime Mariage, avec  
Elise Venchie Maillard, âgé de trente neuf  
ans; Lesdites Déclaration et présentation faites en  
présence des sieurs Adolphe Charpentier  
agé de trente neuf ans, Sieur de Long, beau

Acte Du Déclarant, et François Alexandre Vandercal,  
agé de trente deux ans, Institutum, Cousin  
Célestin Du côté maternel Du Déclarant; tous deux  
témoins majeurs Demeurant à Cailbaron; et son  
légitime père et Mère, Signé avec nous le présent  
acte, après qu'il leur en a été donné lecture.

François Vandercal J. B. Marin  
Citoyens Charpentier

N<sup>o</sup> 27.

Acte De  
Naissance

De  
Claire  
Adelaïde  
Garnigny.

Par un bien cur Cinquante deux, Le  
vingt deux Novembre, onze heures du Matin; par devant  
nous Adolphe Deliquien, Maire et officier public de  
la Mairie civil de la Commune de Cailbaron; est Comparsu  
le sieur Auguste Garnigny, agé de vingt  
sept ans en demi, Bourgeois, Demeurant à Cailbaron  
lequel nous a déclaré qu'il bien à quatre heures et demie  
du Matin, il lui en né un de sexe féminin, une enfant  
de sexe féminin, qu'il nous présente en à laquelle  
il a déclaré vouloir donner les précieuses de Claire  
Adelaïde Garnigny; lequel enfant il a eu de son  
légitime Mariage, avec Louise Angélique Bussine,  
agé de vingt six ans de Cailbaron; Lesdites  
Déclaration et présentation faites en présence de  
sieurs François Bussine, agé de cinquante deux  
ans, Marié avec Jean Marie Déclarant; et  
Christian Jean Marie Bailloul, agé de vingt  
huit ans, Marié avec, beau frère du sieur Déclarant,  
tous deux témoins majeurs Demeurant à Cailbaron;  
et son légitime père et Mère, Signé avec nous  
le présent acte, après qu'il leur en a été  
donné lecture.

Auguste J. Garnigny et Ch. Bussine  
Bailloul

N<sup>o</sup>. 28.

Acte De  
Naiſſance  
De  
Clemence  
Jema  
Cochain

Approuve de nous de  
Clemence Jema nul.

a. p. m. et  
g. Cochain

Grand'voin

St. G. G. G.

N<sup>o</sup>. 29.

Acte De  
Diece  
De  
Clement Chibault  
Merlot.

Pan mil huit cent cinquante deux, Le  
Dixième Décembre, neuf heures du Matin; pro-  
desant nous Adolphe Delagrèue, Maire en  
office public de la Ville civil de la Commune de  
Orillardon; et Compars les Sieurs Jules Herman  
Cochain, âgé de trente trois ans, Maître d'Armes  
demeurant à Orillardon; lequel nous a déclaré  
qu'il étoit à dix heures du Soir, il lui est né  
en son domicile, une enfant du sexe féminin, qu'il  
nous présente, et à laquelle il a déclaré vouloir  
donner des prénoms de Clemence Jema;  
laquelle enfant il a eu de son légitime mariage, avec  
Marguerite Rousseau, âgé de trente trois ans;  
lesdites Déclarations et Protestations, faites en présence  
des Sieurs Jean Pierre Beaudois, âgé de vingt  
huit ans, et Pierre Adrien Pires, âgé  
de soixante six ans, Jardiens; tous deux  
honnêtes majeurs demeurant à Orillardon, et tous deux  
proches voisins du déclarant; et en son légitime père  
en l'événement, signé avec nous le présent acte de  
Naiſſance, après qu'il lui en a été donné lecture.

a. p. m. et  
Grand'voin  
St. G. G. G.

Pan mil huit cent cinquante deux, Le Neufième  
Dixième Décembre, neuf heures du Matin; pro-  
desant nous Adolphe Delagrèue, Maire en  
office public de la Ville civil de  
la Commune de Orillardon; et Compars les Sieurs  
Simon de la Chapelle Vandercal, âgé de trente deux ans et  
demi, Architecte, et Jean Thomas Vermille, âgé de  
quarante sept ans, Marchands, tous deux honnêtes majeurs  
demeurant à Orillardon, et proches voisins du déclarant; et  
avec lesquels nous a déclaré que le nomme  
Clement Chibault Merlot, âgé de trente deux  
ans et demi, Curé de Orillardon en Diocèse, ne s'est  
demeurant aussi à Orillardon; fils des Sieurs Chibault  
Merlot, et de Marie Louise Josephine Leclerc, est

De cet acte Chibault, en son domicile, hier à dix heures  
du Matin; et avec nous été signé de nous, comme  
avant d'être le présent acte, que les déclarants ont signé avec  
nous, après lecture faite. J. Vandercal

J. C. Vermille

Acte et acte de Répond Negocié,  
par nous Marie de la Commune de  
Orillardon; Notaire, le jour  
dixième Décembre, mil huit cent  
Cinquante Deux.  
St. G. G. G.

# Cable Alphabétique des

Notes Contenues au Présent Register.

## Naissances.

N <sup>o</sup> Vade	N <sup>o</sup> in Registre	Noms & Prénoms.	Date Des Actes.
1.	14	Clement Emile	26 Mai
2.	28	Cochois Irma	12 Décembre
3.	27	Carmigny Claire & Béatrice Sophie	22 ju <sup>in</sup>
4.	11	Bouchant Maria Melanie	29 Avril
5.	12	Gelley Victor	9 Mai
6.	22	Nardin Albertine Marie Virginie	23 Août
7.	3	Narin Emile	11 Janvier
8.	26	Narin Jani Emile	5 ju <sup>in</sup>
9.	9	Narlan Lédie Westule	25 Avril
10	13	Nauvica Achille Lion	14 Mai
11	8.	Pérest Claire Léonne	16 Avril
12	23	Soyer Josephine Genevieve	23 ju <sup>in</sup>

## Mariages.

1.	24.	Bonenfant Michel & Sandra et Siquin Helene Melanie	21 ju <sup>in</sup>
2.	6.	Métayer Joseph Julien, et Pernot Flore Augustine	23 février

# Décès.

N <sup>o</sup> Vade	N <sup>o</sup> in Regist.	Noms & Prénoms	Date Des Actes.
1.	1	Baubant Victoire Elmore	11 Janvier
2.	10.	Biarne Jean Constant	21 Avril
3.	7.	Benhomme Chris Suzanne	7 Avril
4.	20.	Bouvier Fontine Genevieve	28 juillet
5.	17.	Clairt Pierre Jules	29 juin
6.	21.	Darogevr Maurice Suzanne	24 Mai
7.	11.	Leclerc Louis Jules	28 Mai
8.	18	Leclerc Rosalie Genevieve	11 juillet
9.	2.	Lefevre Marie Louise Augustine	9 janvier
10.	21.	Maillet Louis Etienne	7 Octobre
11.	5.	Narin Emile	17 février
12.	29	Nerlot Clement Etienne	23 Décembre
13.	11	Soyer Jules Louis Joseph	12 février
14.	16	Soyer Louis Jean Baptiste	2 juin
15.	19	Vincent Laurent Marie	26 juillet

## Recapitulatif

Naissances	12.
Mariages	2
Décès	15.
<u>Total</u>	<u>29 actes</u>